NATIONS
UNIES

E

Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/828
22 janvier 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLEMENT 4 A LA SERIE 01 D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No 52

(Véhicules de faible capacité pour le transport des voyageurs, catégorie M2 et M3)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté à sa dix-neuvième session par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié, suite à la recommandation du WP.29 adoptée à sa cent vingt-cinquième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2001/58, tel qu'il a été corrigé en langue française seulement (TRANS/WP.29/815, par. 134).

_____

GE.02-20270

Le titre du Règlement, modifier comme suit:

"PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES DE CONSTRUCTION DES VÉHICULES M2 ET M3 DE FAIBLE CAPACITÉ"

Paragraphe 5.7.1.1. modifier comme suit :

"... d'un panneau vertical rectangulaire de 2 cm d'épaisseur, 40 cm de largeur, et 70 cm ...."

Annexe 3, figure 1, modifier comme suit:

"

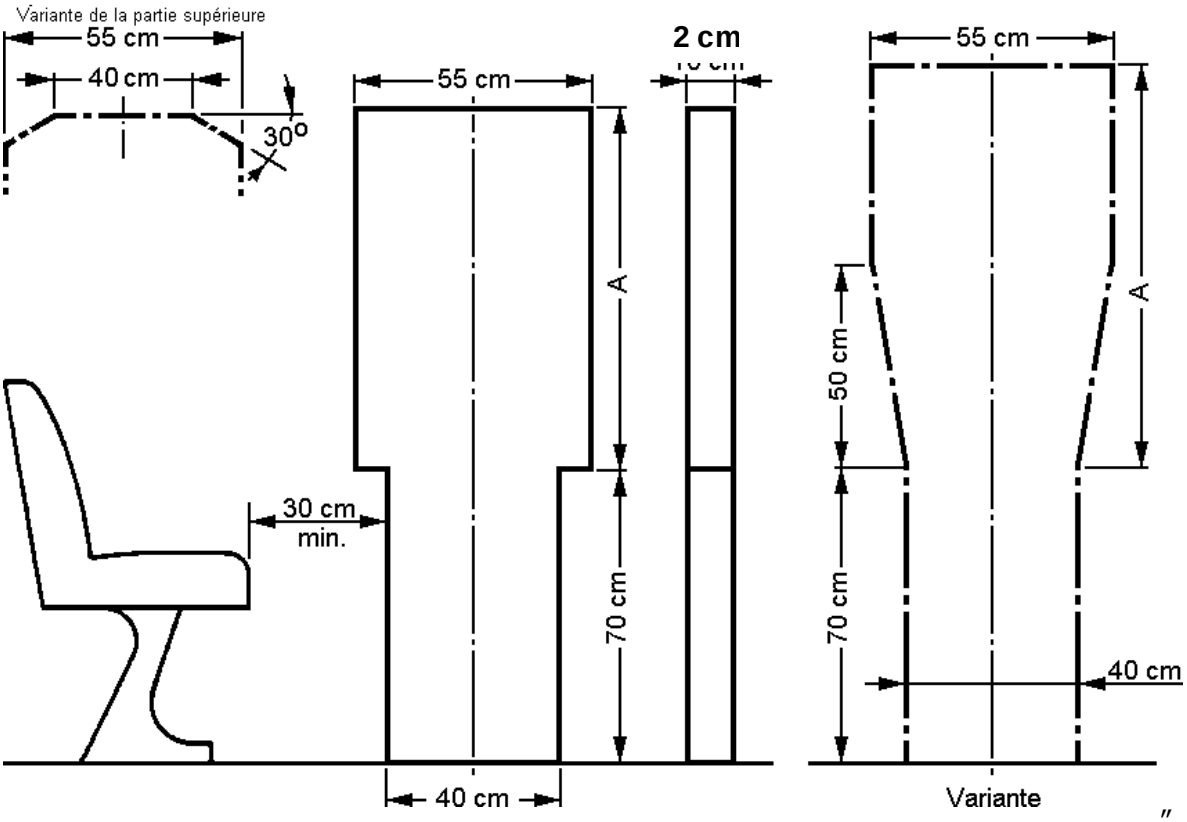

"

_____